

# Edito/Actualités

## Le mot du Président

La loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, modifiant le calendrier électoral, a été définitivement adoptée le 17 mai dernier, au terme d'un marathon parlementaire.

La loi promulguée après une saisine du conseil constitutionnel est désormais en vigueur et s'appliquera dès les prochaines échéances.

L'une des dispositions phares de la loi est l'abaissement du seuil démographique pour l'application du scrutin de liste.

Désormais, dans toutes les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours (listes paritaires et complètes).

En revanche, les modalités de désignation du maire et des adjoints demeurent inchangées.

Le dépôt des candidatures devient obligatoire dans toutes les communes quelle que soit leur taille. Concernant la désignation des délégués communautaires, la loi précise les modalités de « fléchage ».



Ainsi, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le bulletin de vote comportera deux listes séparées, une première liste pour désigner les élus municipaux, une seconde pour présenter les conseillers communautaires.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, ce sont les conseillers municipaux, désignés dans l'ordre du tableau, qui siègeront au conseil communautaire.

Malgré ces changements importants de désignation, les Communes et Communautés de Communes resteront des collectivités de proximité qui, au quotidien, continueront à œuvrer au développement local.

Tous les élus communautaires se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPM)

Olivier Cigolotti

Vivre ensemble au Pays de

# MONTFAUCON



Le bulletin d'information de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon

14, rue des Grands Fossés - 43290 Montfaucon-en-Velay / Tél : 04 71 65 74 10 - Fax : 04 71 65 74 11  
Mail : [accueil@paysdemontfaucon.fr](mailto:accueil@paysdemontfaucon.fr) / Site internet : [www.cc-paysdemontfaucon.fr](http://www.cc-paysdemontfaucon.fr)

## Elections municipales et communautaires 2014

Les prochaines élections locales qui se dérouleront les 23 et 30 mars 2014 auront pour objet de renouveler les conseils municipaux et le conseil communautaire en désignant de nouveaux élus pour les six prochaines années.

Ces élections verront l'application de nouvelles dispositions (scrutin électoral, parité...).

Afin que l'ensemble des administrés ait l'information la plus claire possible, nous vous détaillons ci-après les principales nouveautés à retenir et le cadre général de ces élections.

### Mode de scrutin des élections municipales et communautaires

La loi du 17 mai 2013 a introduit comme principale nouveauté de coupler aux élections municipales, l'élection des délégués communautaires.

Le législateur a souhaité modifier ce mode scrutin pour tenir compte du fait que les Communautés de Communes voient leur champ de compétences s'élargir, et interviennent de plus en plus dans le quotidien des citoyens.

La loi précitée a profondément modifié le mode de scrutin de ces élections en insérant trois nouveautés : l'abaissement du seuil pour les scrutins de liste, la parité hommes/femmes et l'obligation pour tous les candidats de déclarer leur candidature en Préfecture ou Sous-Préfecture sur un imprimé officiel (à effectuer pour le 1er tour à compter du 13 février 2014 et au plus tard le 6 mars 2014 à 18h00).

Elle opère dorénavant clairement la distinction entre les communes de plus de 1 000 habitants et celles de moins de 1 000 habitants.

### Communes de plus de 1 000 habitants (Dunières – Montfaucon – Riotord – Saint-Romain-Lachalm)

C'est pour ces communes que les modifications sont les plus importantes : parité hommes-femmes, scrutin de liste...

Concrètement, les électeurs voteront pour une liste complète sans possibilité de panacher.

Le bulletin de vote comportera deux listes : la liste d'une équipe candidate aux élections municipales et la liste des candidats de cette équipe à l'élection communautaire. Les candidats au conseil municipal (l'ordre de présentation des candidats des deux listes étant identique). Cela traduit le lien qui unit conseil municipal et conseil communautaire.

Cette liste comprendra obligatoirement une alternance de candidats de chaque sexe (homme/femme/homme... ou femme/homme/femme...).

Seules les listes ayant obtenu au 1er tour de l'élection un nombre de suffrage au moins égal à 10% des suffrages exprimés pourront se présenter au second tour. Celles ayant obtenu entre 5% et 10% pourront fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 10%.

Au 2nd tour, la liste arrivée en tête obtiendra la moitié des sièges à pourvoir, et les autres sièges seront distribués à la proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.



Vous trouverez ci-dessous un modèle de bulletin de vote (attention ce modèle est donné à titre d'illustration ; le nombre réel de conseillers est dépendant de la taille de la commune et leur ordre est donné à titre d'exemple).

Liste des candidats au mandat de conseiller municipal	Liste des candidats au mandat de conseiller communautaire
Monsieur 1 (ou Madame 1)	Monsieur 1 (ou Madame 1)
Madame 2 (ou Monsieur 2)	Madame 2 (ou Monsieur 2)
Monsieur 3 (ou Madame 3)	Monsieur 5 (ou Madame 5)
Madame 4 (ou Monsieur 4)	Madame 6 (ou Monsieur 6)
Monsieur 5 (ou Madame 5)	
Madame 6 (ou Monsieur 6)	Madame 9 (ou Monsieur 9)
Monsieur 7 (ou Madame 7)	(le candidat 9 est un candidat
Madame 8 (ou Monsieur 8)	complémentaire appelé à siéger en cas de
Monsieur 9 (ou Madame 9)	vacance d'un poste de conseiller
Madame 10 (ou Monsieur 10)	communautaire : démission, décès...).
Monsieur 11 (ou Madame 11)	
Madame 12 (ou Monsieur 12)	
Monsieur 13 (ou Madame 13)	
Madame 14 (ou Monsieur 14)	
Monsieur 15 (ou Madame 15)	

Les candidats au mandat de conseiller communautaire devront être désignés dans les trois premiers cinquièmes de la liste des candidats au mandat de conseiller municipal (les candidats en fin de liste ne peuvent donc être élus au conseil communautaire), sachant que le premier quart de la liste des candidats communautaires doit figurer dans le même ordre que les candidats municipaux (le Maire est de ce fait forcément élu communautaire).

En résumé, les modifications sont les suivantes pour les communes de plus de 1 000 habitants et de moins de 3 500 habitants :

Elections 2008	Elections 2014
Election municipale directe et élection communautaire indirecte par les conseils municipaux (délégué communautaire)	Election municipale directe et élection communautaire directe (conseiller communautaire)
Pas d'obligation de parité	Parité obligatoire
Possibilité de panacher	Interdiction du panacher (sous peine de nullité du bulletin)
Liste incomplète possible en dessous de 2 500 habitants	Liste complète obligatoire
Scrutin plurinominal majoritaire	Scrutin de liste à la représentation proportionnelle majoritaire (additionne une prime majoritaire et une répartition proportionnelle des sièges)

### Communes de moins de 1 000 habitants (Montregard – Raucoules – Saint-Bonnet-le-Froid – Saint-Julien-Molhesabate)

Pour ces communes, les changements sont moins importants. L'élection conserve le modèle de scrutin plurinominal majoritaire avec panachage.

Les principales modifications sont les suivantes :

- il ne sera plus possible de proposer sur le bulletin de vote le nom de quelqu'un qui ne se sera pas déclaré officiellement candidat.
- les conseillers communautaires resteront désignés de manière indirecte lors du premier conseil municipal, et dorénavant dans l'ordre du tableau établi par celui-ci à savoir : d'abord le Maire, puis le 1er adjoint, le 2ème adjoint... et les conseillers municipaux.

### Quelle sera la composition du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire en 2014 ?

Plusieurs législations ont fait évoluer la composition de certains conseils municipaux et celle de l'ensemble des conseils communautaires.

Communes	Nombre de conseillers municipaux	Nombre de conseillers communautaires
Dunières	23	7
Montfaucon	15	4
Montregard	15	3
Raucoules	15	3
Riotord	15	4
Saint-Bonnet-le-Froid	11	2
Saint-Julien-Molhesabate	11	2
Saint-Romain-Lachalm	15	4
TOTAL		29

### Quel enjeu électoral ?

Nous rappelons ci-dessous les grands champs de compétence de chacun des échelons sur le territoire de la CCPM afin de bien distinguer les responsabilités de chaque collectivité :

- Communes : état-civil, urbanisme, voirie, eau et assainissement collectif, écoles, centres de loisirs, social, soutien aux associations, sport (hors piscine)...
- CCPM : économie, tourisme, piscine, portage de repas, ramassage scolaire, petite enfance, saison culturelle, bibliothèques, école de musique, ordures ménagères, assainissement non collectif, rivières...

### Les nouveautés le jour du vote

Le jour du vote, chaque électeur devra présenter en plus de sa carte d'électeur un titre d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'invalidité...

# Culture ...

## Bibliothèques

Le Réseau Intercommunal des Bibliothèques propose chaque année un programme d'animations riche et varié, à destination de tous les publics, faisant des bibliothèques des acteurs incontournables de la vie culturelle de notre territoire.

En 2013, nous avons eu le plaisir de vous accueillir nombreux tout au long de l'année, et sur tout le territoire, pour assister aux diverses manifestations sur les thèmes choisis avec les associations locales des bibliothèques : conférence sur la fin de vie et les soins palliatifs (en avril à Montregard), le reggae (en avril à Dunières), rencontre avec un auteur (en avril à Dunières), balade gourmande contée (en mai à Saint-Romain-Lachalm), contes à l'école (en mai à Saint-Bonnet-le-Froid), la chanson française (en septembre à Riotord), Jacques Brel (en octobre à Dunières), concert de musique traditionnelle (en octobre à Montfaucon), adaptation d'un album/conte en pièce de théâtre (toute l'année avec les écoles de Dunières, Montfaucon et Riotord), et le prix littéraire « caramel » des écoles de la CCPM.

La Communauté de Communes remercie tous les bénévoles du réseau pour leur implication, qui, année après année, permettent de proposer des animations de qualité, accessibles à tous et au plus près de chez vous.

Contact : Samuel ROCHETTE (coordinateur lecture publique) : Tél : 04.71.65.68.02

Mail : [mediatheque@paysdemontfaucon.fr](mailto:mediatheque@paysdemontfaucon.fr) – Site internet : <http://cc-montfaucon.reseaubibli.fr/>



Balade contée (St-Romain-L.)

## Saison culturelle

Un programme 2014 exceptionnel !

Entre humour, théâtre, comédie musicale, musique classique, conte et danse folklorique, la prochaine saison culturelle s'annonce haute en couleurs et variée :

- LES LOUPS DU CHAPERON (photo) : Conte musical canin pour petites quenottes à partir de 6 ans (samedi 26 avril 2014 à 16h00 au théâtre à Montfaucon).
- QUAND ON AIME ON N'COMPTE PAS : Comédie tout public (samedi 31 mai 2014 à 20h30 au cinéma à Dunières).
- INTERFOLK : Festival (fin juillet : spectacle à Dunières et démonstration à Riotord).
- UN HIVER 43 : Comédie musicale (samedi 27 septembre 2014 à 20h30 à la salle des fêtes à Raucoules).
- LE PRINTEMPS SLAVE : Concert de musique classique - quatuor n°2 de Borodine et Quintette en sol majeur de Dvorak (samedi 15 novembre 2014 à 20h30 à la salle des fêtes à Montregard).

Billets en vente à l'Office de Tourisme (Montfaucon) du lundi au vendredi (9h00-12h00 et 14h00-17h30) et le samedi (9h-12h). Tarifs : 10 € (plein tarif) / 8 € (tarif réduit) / pour "Les Loups du Chaperon" : 8 € (+ 12 ans) et 5 € (- 12 ans).



## Musique

L'école intercommunale de musique « Apausecroche » du Pays de Montfaucon a pour rôle d'enseigner une formation complète aux élèves avec des professionnels spécialisés.



Elle est ouverte à tous, dès l'âge de 4 ans, et propose solfège et disciplines instrumentales variées (piano, guitare, flûte traversière, violon, accordéon diatonique, cornemuse, batterie). Elle s'efforce de promouvoir les enseignements collectifs et de valoriser la pratique amateur au travers de nombreux ateliers.

En complément des apprentissages, de nombreuses animations sont organisées tout au long de l'année.

Plusieurs dates sont d'ores et déjà à retenir pour 2014 :

- du mardi 25 au jeudi 27 février 2014 : semaine des mini-concerts.
- samedi 12 avril 2014 à 20h15 (cinéma à Dunières) : concert - invitation au voyage avec Dibouk avec les élèves de l'orchestre junior de l'école de musique et des artistes professionnels autour de la musique Klezmer.
- vendredi 16 mai 2014 (salle des fêtes à Raucoules) : à 14h00 : bal d'enfants – à 20h15 : bal traditionnel familial ouvert à tous avec les musiciens de l'atelier musique traditionnelle et des artistes professionnels.
- samedi 24 mai 2014 à 18h00 (auditorium à Dunières) : concert de guitare avec les élèves de l'atelier et des musiciens professionnels.
- samedi 7 juin 2014 (lieu et heure à définir) : concert chanté en partenariat avec la Chorale Intercommunale « Méli-Mélocodie ».
- lundi 30 juin 2014 à 20h00 (salle des fêtes à Saint-Romain-Lachalm) : soirée de fin d'année.

Pour tout renseignement concernant l'école de musique, vous pouvez contacter Christine Bouret à la CCPM (Tél : 04.71.65.74.14 – Mail : [eim.montfaucon@gmail.com](mailto:eim.montfaucon@gmail.com)).

# Infos Pratiques ...

## Piscine Intercommunale (Dunières)

**HORAIRE OUVERTURE AU PUBLIC** : Mercredi : 16h à 20h / Samedi : 9h30 à 11h30 et 14h30 à 18h / Dimanche : 9h à 12h45.

Pendant les vacances scolaires, la piscine propose d'autres horaires d'ouverture.

**TARIFS EN VIGUEUR** : Ticket Enfant (5 à 16 ans) : 2.10 € - Ticket Adulte : 2.80 € (abonnement 10 entrées ou annuel possible).

Association de la CCPM : 18 € par heure / Activités ludiques (mercredi matin) : 105 € par an.

**Contact** : Tél : 04 71 61 97 16 - Site internet : [www.cc-paysdemontfaucon.fr](http://www.cc-paysdemontfaucon.fr)



Information : suite à divers travaux sur les installations techniques de la piscine, la température de l'eau a pu être augmentée (28,5°C au lieu de 27,5°C) et est maintenant stabilisée pour le plus grand confort de tous.

## Portage de repas à domicile

Bénéficiaires : plus de 60 ans - Coût d'un repas : 7,50 €

Fonctionnement : le service est assuré du lundi au samedi (livraison possible des repas du lundi au dimanche y compris jours fériés). Distribution en liaison froide entre 8h15 et 12h00.

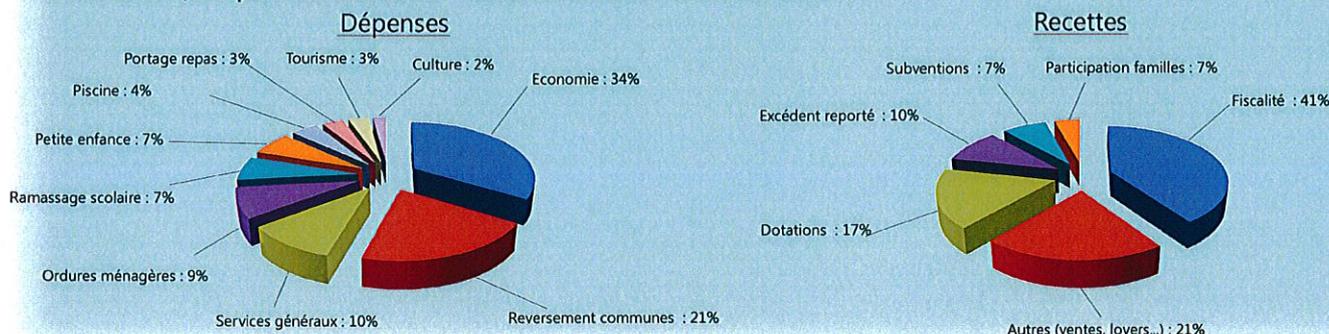
**Contact** : Brigitte CHAMBERT au 04 71 65 74 09



Nouveauté : les barquettes plastiques utilisées pour la livraison des repas sont dorénavant recyclables ; le plastique ainsi récupéré est réutilisé pour fabriquer des canalisations PVC, des vêtements, des matériaux composites...

## Zoom sur le ... Budget de la Communauté de Communes

Le budget de la Communauté de Communes reflète de par son importance l'ensemble des compétences communautaires. Sont détaillés ci-après les principaux postes de dépenses (par service) et de recettes (par nature) au titre de la réalisation de l'année 2012 (comptes administratifs - fonctionnement et investissement) :



## Ramassage scolaire

Nombre de lignes : 15 lignes desservant les écoles primaires, collèges et lycées (609 élèves au total).

Coût trimestriel pour les journaliers : 36 € pour les primaires / 50 € pour les collèges / 56 € pour les lycées

Coût trimestriel pour les pensionnaires : 83 € pour les collèges et lycées.

**Contact** : Brigitte CHAMBERT au 04 71 65 74 09



Rappel : les familles sont averties par SMS en cas d'annulation du ramassage scolaire lorsque les conditions météorologiques hivernales sont particulièrement difficiles.

## Enfance Jeunesse



accueil collectif  
**les papillons**

rue de la Mutualité  
43220 Dunières  
Tél : 04 71 66 86 78



accueil collectif  
**les libellules**

rue Notre Dame  
43290 Montfaucon en Velay  
Tél : 04 71 65 65 30



relais  
assistantes  
maternelles  
**les coccinelles**

rue Notre Dame  
43290 Montfaucon en Velay  
Tél : 04 71 65 65 31



Information :

- Agrément de chaque structure :
- accueil collectif Dunières : 20 places
  - accueil collectif Montfaucon : 14 places
  - assistantes maternelles : 178 places

## OFFICE de TOURISME

Haut Pays du Velay

Tél : 04 71 59 95 73 - Fax : 04 71 59 97 20 / Adresse : 31, rue Centrale - 43290 Montfaucon

Mail : [tourisme@paysdemontfaucon.fr](mailto:tourisme@paysdemontfaucon.fr) / Site internet : [www.otmontfaucon.fr](http://www.otmontfaucon.fr)

**HORAIRE** : de octobre à avril : du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 13h30-17h30 et le samedi 9h00-12h00

Mai-juin-septembre : du lundi au samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Juillet-août : du lundi au samedi 9h00-12h00 et 14h00-18h00 et le dimanche : 9h00-12h00

Fréquentation de l'Office de Tourisme en 2012 :

4 648 personnes à l'accueil à Montfaucon et 19 977 visites sur le site internet de l'Office, soit au total +14% par rapport à 2011.



Bulletin N°12 / 2014

